

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 475
MARSEILLE, les 11 et 12 octobre 2019

RESOLUTIONS

Document approuvé le 12 octobre 2019
Classification du document : public

Réunion vendredi 11 octobre 2019 – 17h30-20h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absente et excusée : COSSON Valérie – MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

1 – Ouverture de séance (JL. Blanchard) :

Le Président ouvre la séance en présentant l'Ordre du Jour du week-end et l'organisation, en particulier en rapport avec les Assises dont les travaux débutent dès le samedi après-midi.

2 – Point du Président Adjoint (F. Merlo) :

- Retour du salon La mer XXL : 60 000 m2 belle manifestation. Beaucoup de monde. 950 baptêmes bouteille, 200 bénévoles 30 clubs du CODEP 44.
- Point sur les travaux dans les nouveaux locaux : Deux nouvelles salles.
- Projet des Assises de la plaisance et des pêches de loisirs.

3 – PV du dernier CDN :

Commission technique : plongée mélange, Point 7 à modifier. Supprimer ce paragraphe. Proposition à voir avec la commission technique. Le PV est approuvé hormis ce paragraphe.

Résolution 19/082 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 – Point du Trésorier Général (JL Dindinaud) :

Point sur les licences : Clôture au 31/08 : 140 849 licences soit en légère progression de 147 licences.

Pas de chiffres à fin août.

Arrêt de l'enveloppe globale pour les commissions. Vote de principe sur le fait qu'une enveloppe globale sera allouée aux commissions nationales identique que celle de l'année dernière.

Résolution 19/083 :

Vote : Enveloppe globale pour les commissions identique que l'année dernière.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

5 – Point sur le Bureau des médailles :

- 60 demandes de bronze toutes acceptées.
- 21 demandes d'Argent (une reportée et une surclassée en OR).
- 5 demandes de médailles d'or (une reportée par manque d'informations).

6 – Point sur l'organisation du Salon de la plongée :

Le stand sera au rez-de-chaussée. IL y aura un stand bases fédérales, des flyers pour chacune d'elles. Ecran à côté du stand de la fédération. Une vidéo sera présentée.

7 – Point du Secrétaire Général (S. Grandjean) :

- Point sur les dates de représentations du CDN
- Point sur les dates des prochains rendez-vous :
- * CDN 7, 8 et 9 février 2020 avec les commissions et régions exceptionnellement.
- * CDN de juin 12, 13 et 14 juin 2020 avec les commissions.
- * AGN : 27, 28 et 29 mars 2020 et 12 et 13 et 14 décembre 2020.
- Une demande doit être faite pour obtenir les dates des AG des régions.

8 – Retour de la réunion des 21 et 22 septembre : ANS, PSF 2020, subventions ex CNDS :

Rappel du contexte : gestion des subventions de la part territoriale (ex CNDS) par la fédération en lieu et place des DRJSCS à compter de 2020 dans l'objectif de donner plus d'autonomie au mouvement sportif et (ne concerne pas le CNDS équipement, l'aide à l'emploi et autres appels à projets que pourraient lancer l'ANS et le Ministère des Sports)

- 1^{ère} rencontre avec l'Agence Nationale du Sport (président fédéral + DTN) le 17 octobre
- 1^{ère} rencontre avec le consultant mandaté par le CNOSF le 21 octobre

Le projet doit être prêt avant le 31 décembre 2019 dans l'objectif d'être soumis à l'ANS courant janvier et présenté au CDN de février 2020.

Non connaissance à ce jour des conditions d'accompagnement qui seront mises en place par l'ANS notamment pour faire face au transfert de charges généré par ce choix politique d'exclure les DRJSCS du process de gestion de ces crédits.

Documents soumis au CDN et à valider avant présentation aux OD lors des Assises :

1/ Process de gestion instituant la création d'un Conseil National d'Attribution des Subventions, de Conseils Territoriaux d'Attribution des subventions dans chaque région et l'identification de référents territoriaux en charge d'accompagner les structures et garant de l'éthique et de l'équité.

Présentation du process proposé par le groupe de travail institué lors de la réunion des présidents et des propositions relatives à la composition des 2 instances créées.

Schéma pour 2020 uniquement.

Composition du Conseil National d'Attribution des Subventions PSF (CNAS) :

- Le DTN
- 2 représentants au niveau national :
 - * Le Trésorier
 - * Un membre du CDN (non identifié)
- 2 élus régionaux :
 - * Présidents non membres du CDN choisis par tirage au sort parmi les candidats, pour une Olympiade.
-> effectué lors des assises, le dimanche 13 octobre :
Bruno ENGELS (Haut de France) et Bernard LABBE (Nouvelle Aquitaine)
- 2 élus départementaux :
 - * Présidents non membres du CDN choisis par tirage au sort parmi les candidats, pour une Olympiade.
-> effectué lors des assises le dimanche 13 octobre :
Marc LEMEZO (84) et Yvon ROBERT (35)

Ce qui constitue un comité de 7 personnes.

Composition des Conseils Territoriaux d'Attribution des Subventions PSF (CNAS) :

La composition des CTAS est fixée par le Comité Directeur Régional de chaque région en fonction de sa réalité territoriale.

Lorsque qu'un conseiller technique sportif d'Etat (CTS) est placé auprès de la région, celui-ci est membre de droit du CTAS de sa région.

Dans les régions sans CTS, lorsqu'une équipe technique régionale (ETR) est officiellement installée (convention d'ETR signée), son coordonnateur est membre de droit du CTAS de sa région.

Une composition minimale commune à tous les CTAS sera proposée dans l'objectif de garantir à minima une représentation des CODEP, instances de proximité avec nos clubs.

Il sera de même prévu la possibilité de confier aux CODEP la gestion des dossiers de demande de subvention des clubs dès lors que ces derniers sont organisés en conséquence (identification de personnes ressources en nombre et en compétences).

Résolution 19/084 :

Vote : Composition

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2/ Les orientations et les critères d'attribution des subventions

Présentation des critères et des orientations proposés par le groupe de travail institué lors de la réunion des présidents et des propositions relatives à la composition des 2 instances créées.

Cadrage général

- Objectif de déploiement des pratiques subaquatiques sur tout le territoire
- Valorisation de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la fédération et de ses structures
- Grille d'analyse des dossiers et de répartition des aides équitable et transparente entre territoires
- Capacité d'ajustement et de rééquilibrage confiée à la CNAS et fixée à hauteur de 5% de l'enveloppe globale fléchée pour la FFESSM

Conditions d'éligibilité des clubs

Il est convenu la nécessité de ne pas mettre en place des critères plus exigeants que ce qui était exigé auparavant et qui a contribué à décourager bon nombre de club à s'engager dans la démarche

Rappel : sur 2100 clubs que compte la fédération, à peine 100 ont obtenu une subvention CNDS en 2019 !

Sont retenus :

- Respect du principe de licencier tous les adhérents du club à la FFESSM et de délivrer des ATP le cas échéant.
- Adhésion au CODEP et au COREG de son territoire
- Existence d'un projet de développement avec des objectifs et des résultats attendus

Si l'ancienneté de l'affiliation à la FFESSM n'est pas une condition requise définie sur la base d'un nombre minimal d'années d'ancienneté, elle est un indicateur qui peut être pris en considération par les CTAS.

Orientations proposées

- Orientation n°1 : Fédérer – Développer – Préserver
 - Nos territoires et nos structures
 - Nos sites de pratique
 - Nos pratiques et nos pratiquants
 - Nos engagements dans la préservation du milieu naturel
- Orientation n°2 : Animer – Former – Protéger
 - Nos pratiques et nos pratiquants
 - Nos formations de cadres et de dirigeants
 - La protection et la sécurité des pratiquants
- Orientation n°3 : Performer
 - L'accès à la pratique compétitive
 - L'accès au haut niveau
 - Le soutien à l'élite régionale

Résolution 19/085 :

Vote : Types d'actions.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

9 – Points DD :

- Trophée des activités subaquatiques éco responsables 3^{ème} édition :

Le comité de suivi s'est réuni le 9 septembre dernier sur le thème « les plongeurs du futur : activités subaquatiques en milieu scolaire »

17 candidatures. Belles opérations dans l'ensemble. Deux dossiers ont été écartés, pour dossier incomplet ou trop éloigné du sujet.

Récompenses de 15 candidatures et répartition de la dotation, 7 000 €. Les trois premiers recevront 1 000 €.

Résolution 19/086 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Label écosub : 2 candidatures.

=> Club de plongée loisir de Chalon et les Hommes Grenouilles de Beauvais.

Résolution 19/087 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Politiques publiques : réunions Comité national biodiversité. Le comité s'est principalement prononcé sur les modalités de transformation de l'Agence française de la biodiversité en Office national pour la biodiversité.

- Conseil régional de la mer et des littoraux : approbation des différentes stratégies maritimes de façades. Chaque façade va décliner un plan d'actions pour 2020.

- L'Etat met en place un projet d'arrêté qui règlera l'approche aquatique des cétacés. Elaboration d'une proposition qui vise à demander une dérogation pour les établissements d'activités physiques et sportives.

- Convention avec Surfrider : renouvellement.

10 – Point sur le Conseil des Sages :

1 dossier complet et un dossier incomplet.

Pas de recrutement en 2020 report pour la nouvelle mandature.

Résolution 19/088 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Réunion du samedi 1^{er} juin 2019, 9h00-13h00 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLAGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absente et excusée : COSSON Valérie - DUNAC Pierre

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN
Carl WILLEM	Médecin coordinateur

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thierry BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orienteur Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine

- Mr Patrick RAGOT
- Mr Jean Pierre STEFANATO représenté par M CONTE
- Mr Bob SEVERIN
- Mr Eric HEBERT
- Mr Christophe MARTINEL représenté par R DALBESIO

Photo Vidéo
Plongée Souterraine
Plongée Sportive en Piscine
Technique
Tir sur Cible Sub – *Absent et excusé*

1 – Divers projets :

- Assurances séjour SCA :

Pack Voyage : création d'un produit d'assurance annulation voyage.

Le Pack Voyage est accessible à tout licencié FFESSM à jour de son adhésion. Produit qui peut être proposé par une SCA ou un club organisateur du séjour ou autre.

Souscrit directement par le licencié sur son profil sur Assurdiving.

Garanties annulation/interruption de voyage + vol/destruction bagages. Voyages dans le monde entier.

Séjour de 3 semaines maximum.

Tarif/licencié/séjour : 8 €

- UNSS :

* Commission Nationale Mixte : UNSS/FFESSM.

* Membres de la commission : Mr Edouard ANDREASSIAN Directeur National Adjoint de l'UNSS.

Pour l'UNSS : Mr Laurent MEUTELET Directeur régional UNSS / Chef d'établissement, Mr Benjamin EMERIAUD Enseignant en EPS en lycée, responsable d'une section sport études apnée, Mr Nicolas PERRET spécialiste en hockey sub, responsable section hockey sub en UNSS à Agen, enseignant en EPS en collège.

Pour la FFESSM : Le DTN Richard THOMAS, Mme Hélène CARON, membre du CDN en charge du dossier « Activités Sub en milieu scolaire », Mr Clément NORMANI spécialiste en NAP enseignant en EPS.

* Rôle de la commission :

- Organiser la formation des enseignants,
- Proposer des contenus pédagogiques aux enseignants,
- Organiser un championnat d'hiver en piscine. Chartres Mars Avril 2020,
- Organiser une rencontre d'été pour la découverte du milieu naturel en juin 2020.

* Première réunion : l'objectif est d'être intégré dans le plan national 2020 – 2024. Préparation du Challenge National en piscine à Chartres le 18 mars 2020. Mise en conformité du règlement de la compétition avec les formats de compétition UNSS. Propositions de simplification du matériel pour TSC pour réduire coûts et faciliter l'utilisation. Aide de la FFESSM : un parrain pour l'évènement, implication des commissions concernées, contact de nos partenaires pour le matériel, offrir une meilleure visibilité à l'UNSS dans nos médias. Échange de données entre leur recensement des AS activités sub et le recensement FFESSM.

* 3 axes de travail : Innovation, Accessibilité et Responsabilité.

* Signature de la convention au Salon de la plongée.

* Autres projets : Immersion en milieu naturel : Rencontre entre jeunes sélectionnés au challenge d'hiver. Intégration des personnes avec un handicap dans le championnat 2021. Championnat de natation à Vichy en 2021.

Projet « entrée dans la fédération » pour les scolaires évoqué au dernier CDN.

Les élèves qui sont déjà à l'UNSS ont une licence UNSS ils n'ont pas de certificat médical.

- ATP Scolaire :

PASS Scolaire : Création d'un ATP spécifiquement dédié aux scolaires.

Les besoins exprimés :

- Disposer d'un produit adapté aux besoins des scolaires, coût, durée, modalités
- Les produits actuels pas complètement adaptés.
- Permettre la pratique scolaire durant l'année scolaire sur plusieurs sessions.
- Permettre l'accès aux certifications
- Intégrer une RC et une AIA optionnelle adaptées aux attentes des scolaires.

Le Potentiel actuel :

Le nombre d'élèves par an : 3200 / 6 millions d'élèves.

Les établissements : 69 / 62600.

Les académies : 19 / 31.

Les objectifs pour la FFESSM :

- Augmenter l'offre de pratique scolaire globale notamment UNSS.
- Augmenter les pratiques dans le cadre de l'EPS

- Augmenter le nombre d'élèves plongeurs et leur niveau de pratique.

Les freins à éviter : que le nouveau produit proposé remplace une licence, et qu'il soit inadapté ou trop cher.

Une solution en deux temps :

1 - La création d'un ATP Scolaire :

Sous le régime des ATP, une 3ème option de l'ATP « Pass Collectif Jeunes »

Pas d'accès aux certifications sauf ATP suivants : PE12, Pass apnée

Le tarif très adapté : 45 € + 3 €/AIA

45€ si RC pour tous sans AIA

150 € avec AIA pour tous.

35 personnes, 10 jours consécutifs ou non, du 15 septembre au 6 juillet maxi, 20 plongées maxi, RC incluse, AIA optionnelle.

Saisie par le club/SCA avec liste des participants et saisie des jours dès le début ou avant chaque journée.

2 - Accès aux certifications :

Deux options possibles à l'issue de l'ATP Pass Scolaire au choix du CDN.

Option 1 : accès direct au PE20 + Licence à 1 €

Option 2 : Attestation de PE20 : Licence + PE20 souscrits à titre individuel et tarif normal si souhait élève/parent

Résolution 19/089 : Vote : ATP SCOLAIRE

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : **OPTION 2 pour accès aux certifications**

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : **Adopté à l'unanimité des exprimés**

- ATP universitaire :

Les universitaires du GNPU voudraient une licence ATP à 15 € maximum avec accès à toutes les certifications. Proposer un produit ATP étudiants serait une opportunité de toucher ce public composé de jeunes adultes mais en l'état, la proposition viendrait en concurrence directe avec la licence. Qui serait pris en charge par l'assurance mais à 5 € l'AIA car ce sont de jeunes adultes.

Poursuite avec le système actuel avec les attestations et donc ni pas de licences, ni ATP à 15 €.

Le Président demande que la réflexion pour chercher une solution adaptée à ce public soit poursuivie.

2 – Championnat de France Limoges :

Apnée, NAP, Tir, PSP du 8 au 10 mai 2020.

Les dates : NAP et Apnée du 8 au 10 mai et Tir sur Cible et PSP les 9 et 10 mai.

Aquapolis à Limoges. Renouvellement de la diffusion sur France3 en négociation.

Au prochain CDN repas le samedi midi avec les Présidents de commissions pour régler les derniers points.

3 – Point de Jean Michel PONTIER – Médecin Fédéral National :

- FFSA : Contact avec le médecin fédéral de la FFSA pour une réunion de travail afin d'optimiser la convention entre la FFESSM/FFH/FFSA. Accès à la tranche de 6 à 20 m et ouverture aux autres activités. Etat des lieux et mise en place d'un plan de prévention. Harmonisations des pratiques. Proposition d'une analyse de risques. MEDSUBHYP a créé un groupe de travail qui établira un consensus pour les médecins.

- Etat des lieux des travaux scientifiques, projet de recherche clinique : Etat de stress post-traumatique et plongée sous-marine.

Rappels : Evénements traumatiques, prévalence 1,5 % à 6 % dans la population générale, prévalence 10 % à 30 % dans la population militaire. Prise en charge médicale et suivi longitudinal des patients.

Hypothèse de départ : Réaction de stress inadaptée.

Résolution 19/090 :

Vote : **Accord de principe pour accompagner l'étude avec signature d'une convention.**

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : **Adopté à l'unanimité des exprimés**

4 – Points du DTN :

Très belle saison au plan international avec des médailles et des titres dans 4 disciplines (le DTN laisse les présidents de CN le soin de valoriser ces résultats)

Les 2 pôles France remplissent leur mission attendue à savoir alimenter les équipes de France de NAP et veiller à l'équilibre de vie des sportifs dont leur santé et leur réussite scolaire / universitaire des sportifs.

Présentation de la stratégie 2020 et des règles de sélection en équipe de France qui en résulte.

Le DTN soumet à validation du CDN les règles de sélection sénior et junior, piscine et eau libre, en NAP et en Apnée.

Résolution 19/091 :

Vote : Règles de sélections NAP

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 19/092 :

Vote : Règles de sélections Apnée

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Sont en cours d'élaboration les règles de sélection suivantes : hockey, orientation subaquatique, photo-vidéo et pour la première fois PSP (organisation d'un championnat du Monde en Russie en juillet 2020)

Agence nationale du sport : nous sommes en attente de l'identification d'un référent pour ce qui concerne le développement et le suivi de la convention d'objectif pluriannuelle en 2020.

Ministère des sports : présentation de la reconfiguration envisagée suite à la création de l'ANS (à signaler la disparition du terme « formation » dans l'intitulé des différentes directions domaine et bureaux.

Avenir des cadre techniques d'Etat (CTS) : attente du rapport des tiers de confiance commandé par la ministre et des scénarios proposés concernant leur gestion et le devenir du concours de professeur de sport

Point sur l'organisation du championnat du Monde d'apnée eau libre à Villefranche sur Mer du 3 au 11 octobre 2020 : RDV avec la CN Apnée le 29 octobre à Mulhouse pour définir le rôle attendu sur le plan de la direction sportive puis le Conseil départemental du 06 (présence de Jean-Louis Blanchard, de Fred DI MEGLIO, de Jean Lou FERRETI et Yann RUELO en sus du DTN) le 7 novembre dont l'objectif de solliciter leur soutien (travail déjà réalisé au niveau du Conseil régional par Fred DI MEGLIO et DTN).

5 – Questions diverses :

SCA : Lissage des conditions d'âge de nos brevets.

Actuellement : niveau 1 12 ans avec dérogation.

Niveau 2/ PE40 16 ans

Niveau 3 / autonomie N2 18 ans.

Proposition :

Plongeur Bronze et Argent 8 ans

Plongeur Or 10 ans

N1 12 ans

PE40 14 ans

N2 Autonomie 20 m 16 ans

N3 18 ans

Groupe de travail et présentation en CDN suivant.

6 – Rapports des commissions (première partie) :

*** Biologie et Environnement :**

- Peut-on relancer la publication des Subaqua HS1 en Anglais et Espagnol ? Le Principe en avait été accepté en 2018. Les deux versions ont été livrées et attendent le remaquetage.

A travailler.

Résolution 19/093 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Archéologie Subaquatique :**

- Très bonne organisation pour la réunion de l'archéologie dans les locaux de la FFESSM, remerciements.

- Présentation des opérations et formations.

- Communication : reportages réalisés présentation.

Résolution 19/094 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Photo Vidéo :**

Grosse activité de formation ; Formation Vidéo.

Présentation des compétitions.

Présentation du Mondial Photo Tenerife 2019 : Médaille d'or pour Julien CARPEL et Martine RUOPPOLO.

Résolution 19/095 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Nage en Eau Vive :**

Point sur le rapport.

Résolution 19/096 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Hockey Subaquatique :**

Présentation du rapport.

- Effectuer les réservations pour l'hébergement et les transports sur le budget de la saison précédente. Prévoir cette possibilité.

- Valorisation des champions d'Europe Masculin et Féminin : sur le salon grand espace support image vidéo pour les résultats.

- Avoir accès à la base des licenciés sur le site fédéral pour contrôler l'origine du joueur : en cours.

Résolution 19/097 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Orientation Subaquatique :**

Points sur le rapport.

Résolution 19/098 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Tir sur Cible Subaquatique :**

Point sur le rapport.

Résolution 19/099 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Apnée :**

- Mise à jour règlement Eau Libre 2020. Pas de modification sans accord du CDN par vote électronique.

- Formation des apnéistes de sécurité au scooter sous-marin avec création d'un cursus spécifique et création de carte. Attestation et pas de carte.

- Soumettre les athlètes à un questionnaire médical pré compétition sur les compétitions nationales.

- Niveau requis pour être apnéiste de sécurité : apnéiste confirmé eau libre pour le national.

- Cursus handisub : Demande d'application du cursus handi moteur au maximum le 1^{er} janvier 2020. A voir.

- Point sur les résultats.

Résolution 19/100 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Nage avec Palmes :

Point sur les résultats.

Résolution 19/101 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Pêche sous marine :

Point sur la transversalité et sur un socle commun d'enseignement valable pour toutes nos disciplines

Point sur le Salon de la pêche en mer. 14 au 16 février 2020 à Nantes renouvellement de la présence FFESSM.

Question sur la VAE BPJEPS plongée subaquatique option sans scaphandre.

Résolution 19/102 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Médicale :

- Aspirine : il faut le retirer des référentiels de secourisme fédéraux. Cependant le CDN observe que l'aspirine figure encore dans le code du sport. A voir avec le médecin du Ministère des sports pour modification de l'annexe concernant ce sujet. Dans l'attente, statu quo.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Suivi médical des PESH : Rajout du médecin en médecine physique et de réhabilitation.

Résolution 19/104 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Manuel du médecin fédéral : diffusé en 2013 pas de mise à jour depuis. Mise à jour à venir.

- Procédure de rattrapage préconisée par la CTN / Validée par le CDN en cas de remontée rapide à l'ordinateur, lorsque ce dernier est en mode SOS et que le plongeur ne se plaint de rien. IL n'y a pas de procédure officielle dans le manuel des ordinateurs. On attend des précisions de la CTN sur ce sujet afin d'éclaircir ce qui est dit.

Résolution 19/105 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Technique :

1) Stage initial MF2 :

Abandon des stages nationaux sous leur forme actuelle (2/an en mai et en octobre)

La CTN reprend la main sur l'ensemble des stages. Elle en confie l'organisation aux régions volontaires.

Résolution 19/106 :

Vote :

Contre : 7 Abstention : 6 Pour : 5

Vote : Refusé à la majorité des exprimés

2) Postes INS pour 2020 :

Après étude des possibilités de chaque région, la CTN fait la proposition suivante :

- 1 poste Normandie (régionalisation + rajeunissement)
- 1 poste IDF (régionalisation + rajeunissement)
- 1 poste BPL (rajeunissement)
- 1 poste Sud (rajeunissement)
- 1 poste Corse (féminisation)

C'est le CDN et non pas la CTN qui peut faire des propositions de poste à profil particulier. Le CDN tient compte de la proposition des 5 postes réservés à 5 régions mais ne retient pas les mentions « rajeunissement » ou « féminisation » pour cette fois-ci.

Résolution 19/107 :

Vote : 5 régions sans mention autre.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3) Formation Recycleurs : Palanquées mixtes recycleur/circuit ouvert dans les clubs et SCA.

Le texte présenté est refusé en l'état. En effet il y a des termes maladroits du type « autoriser ». En réalité c'est le Code du Sport qui doit s'appliquer. Suggestion : représenter ce texte au prochain CDN en s'appuyant sur des « préconisations »

Suivi qualité des formations recycleurs.

Texte à reprendre et à représenter au CDN ; la phrase « ajout d'une phrase sur la diffusion du questionnaire dans la partie traçabilité » est incompréhensible...

4) Toilettage secourisme :

Présentation.

Modalités d'Equivalence à retravailler.

Résolution 19/108 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

5) HANDISUB :

Modification des documents techniques.

6) Filière « encadrant » :

Quelques points à revoir. Le président de la Ffessm a relevé quelques difficultés de fond dans le projet de texte et le signalera au président de la CTN, en vue de la continuation du projet, qui sera présenté à la CTN de janvier 2020 puis arrivera devant le CDN ultérieurement.

Entre autres :

- Que signifie « connaître les principaux textes relatifs à l'environnement...et les sites ressources » ?
- écrire « établissements d'APS, associations, SCA, SCIA ».
- Dans le MF1, changer l'expression « filière parallèle »
- dans le tableau des équivalences il faut préciser « BPJEPS plongée en scaphandre ».
- dans ce même tableau il y a une erreur d'actualisation : il est marqué que les stagiaires en formation du DEJEPS et titulaires de l'UC3 sont dispensés de nombreuses parties de la formations pédagogique. Mais, depuis la réforme de 2017 il n'y a plus de pédagogie dans l'UC32 ; c'est maintenant dans l'UC4 (l'ancienne UC3 est devenue l'UC4 !).

Résolution 19/109 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Plongée Souterraine :**

Point sur le rapport.

Réunion le 29 novembre à Marseille avec la FFS.

Résolution 19/110 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Fin du CDN à 13h20.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

